

CHRONIQUE

Meilleurs Voeux

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Premier Conseil des ministres de 2021

Une loi organique pour renforcer le fonctionnement de la Cour des comptes

P.3



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé

ANNONCE

Repos éternel à Papa BELEI Makpao Piwinipihè Paulin

P.7

Nathalie BITHO aux commandes de la Délégation spéciale consulaire

P.5



Nathalie BITHO

Décryptage de l'appel à la cohésion nationale du message de vœux du président Faure :

L'opposition togolaise, aura-t-elle le courage de franchir le pas ?

P.3

L'OTR révèle les innovations de la Loi de finances 2021

P.6

Le gouvernement recadre les frais de mission des agents de l'administration publique

P.5



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

BRÈVES

Le Togo veut bannir l'utilisation du mercure dans les mines artisanales

Le ministère de l'environnement et des ressources forestières a officiellement lancé mardi à Lomé, un plan d'action national d'élimination du mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale. Le programme, qui répond aux Objectifs de Développement Durable, sera mis en œuvre avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

De façon concrète, il permettra de réguler l'exploitation artisanale des mines, la transformation artisanale à petite échelle de l'or et de ses effets chimiques, notamment de l'exposition au mercure. L'utilisation du mercure constitue, en effet, « un véritable risque pour la santé publique et le milieu naturel », exposant à de graves conséquences, explique le secrétaire général du ministère, Dimizou Aoufoh Koffi.

Pour le Togo qui a ratifié la convention de Minamata sur le mercure et procédé déjà à une première évaluation, c'est un cap important qui est en passe d'être franchi.

Kako Nubukpo nommé conseiller économique du président de la Commission de l'Uemoa

L'ancien ministre de la Prospective et de l'évaluation des politiques publiques, Kako Nubukpo a été nommé au conseil économique de la Commission de l'Uemoa.

L'économiste qui était encore il y a quelques jours Doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion de l'Université de Lomé, représentera désormais le Togo à Ouagadougou, à la place d'Essowé Barcola.

Pour rappel, Kako Nubukpo, qui a été directeur de la Francophonie économique et numérique au sein de l'OIF, fut déjà chef du Pôle « Analyse économique et recherche » de la Commission de l'organisation sous-régionale.

Moov Togo devient Moov Africa

La filiale togolaise du groupe panafricain Atlantique Telecom est devenue depuis le 1er janvier dernier «Moov Africa».

Ce changement d'identité visuelle intervient également dans les dix autres filiales que compte l'opérateur sur le continent. La mutation s'observe notamment au niveau du logo et des couleurs avec du bleu et de l'orange désormais au lieu de l'ancien vert dominant.

L'opérateur, qui partage avec Togocom le marché de la téléphonie mobile au Togo, entend avec cette nouvelle identité, marquer «un nouveau chapitre» et surtout incarner «l'Afrique en mouvement».

Moov revendique plus de 03 millions d'abonnés au Togo et plus de 70 sur le continent.

UMOA-Titres : le Togo retourne sur le marché ce 08 janvier

Après une année 2020 faste, ponctuée par des succès à chacune de ses sorties, le Togo retourne vendredi prochain sur le marché financier régional pour sa première opération en 2021. Un avis sera lancé pour l'émission de Bons Assimilables du Trésor.

Le montant sollicité, 25 milliards de FCFA, devra servir à couvrir les besoins du budget de l'Etat. Les BAT, d'une valeur nominale d'un million de FCFA, auront une maturité de 06 mois.

L'an dernier, le Togo a mobilisé en 23 sorties au total, 623 milliards FCFA, dont 249 au titre des bons du Trésor et 373 milliards FCFA d'obligations.

Textes rassemblés par la Rédaction

«FNFI'tôm»

“Grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité”, MOHAMED Roulera, commerçante à Lomé

Le commerce a depuis toujours été la passion de Madame MOHAMED Roulera. Pour lui permettre de concrétiser son rêve qui est celui de devenir une commerçante, elle a obtenu le Produit d'Accompagnement Spécial du FNFI, via PADES Microfinance, une des nombreuses institutions de microfinance partenaires du FNFI. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de joie mais surtout avec un sentiment de satisfaction qu'elle partage son parcours avec nous.



Lomé, quartier Agoè Zongo. C'est ici dans ce quartier peuplé majoritairement de musulmans que Roulera, elle-même musulmane, vit avec sa famille depuis une trentaine d'années. Voulant devenir commerçante comme sa maman, notre interlocutrice a toujours été au parfum des nouvelles opportunités qui puissent lui permettre d'avoir un financement pour démarrer son activité.

“J'ai donc entendu parler du FNFI il y a quelques années et j'ai voulu moi aussi intégrer la dynamique de l'inclusion financière. C'est ainsi qu'en remplissant toutes les conditions, j'ai

obtenu les 4 cycles du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), des crédits de 30.000 à 50.000FCFA qui m'ont permise de démarrer mon activité de vente de produits d'alimentation générale. Au début, je me baladais avec un plateau sur la tête avec des marchandises à vendre. Avec cette activité, je suis quand même parvenue à rembourser en intégralité le crédit APSEF en question. Après avoir remboursé en intégralité le crédit, j'éprouvais le besoin de passer à échelle mon activité. Louer un petit local pour passer à une alimentation générale complète. Mes propres bé-

néfices seules ne pouvant me permettre de réaliser mon rêve, j'avais alors besoin d'une aide supplémentaire pour passer à la réalisation de mon projet.”

C'est justement pour accompagner les bénéficiaires fins de cycle du crédit APSEF qui ont honoré leurs engagements vis-à-vis des remboursements qu'il est mis en route depuis 2016 un Produit d'Accompagnement Spécial (PAS), censé soutenir les bénéficiaires qui veulent donner un coup d'accélérateur à leurs activités génératrices de revenus.

“ Mon agent de crédit après que j'ai eu une séance avec lui par rapport notamment à mon envie de passer à échelle mon activité, m'a informée que le PAS pouvait évidemment être la solution à mon problème. Et quand on m'a déroulé les conditions d'éligibilité, je me suis vite rendue compte que je réunissais toutes les conditions pour obtenir le crédit. C'est ainsi que dans la foulée j'ai obtenu un crédit de 100.000 FCFA ajouté à mes épargnes personnelles qui m'ont permis de louer cette petite baraque et de renforcer les articles que je vendais pour avoir aujourd'hui ce que vous voyez, une alimentation générale digne de ce nom. On n'y trouve un peu de tout. Des boîtes de conserves aux sachets de spaghetti, en passant par le riz, le sucre, les boîtes de sardines, les épices... Et comme vous pouvez le constater, grâce au FNFI, mon projet est devenu une réalité et je contribue à ma manière au développement de l'économie nationale.”

Source : FNFI

45 ans

APETSI Koffi Pierre

DÉCÉDÉ LE 25 DÉCEMBRE 2020

PROGRAMME

Samedi 09 janvier 2021
18 H à l'aube : Veillée traditionnelle

Dimanche 10 janvier 2021
09 H : Début des cérémonies funéraires
15 H : Levée du corps suivie de l'inhumation à Bè-Agodo

Maison mortuaire : Mson ABUGUE-HULAN (APETSI MIKAFUAME)
à Bè-Agodo Atimé derrière le Centre Communautaire de Bè

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Premier Conseil des ministres de 2021

Une loi organique pour renforcer le fonctionnement de la Cour des comptes

Le premier Conseil des ministres de l'an 2021 a eu lieu hier mercredi 06 janvier et présidé par le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé. Comme de pratique en début d'année, les travaux ont débuté par la présentation de vœux de nouvel an puis le conseil, selon le communiqué s'est penché sur l'examen d'un (01) avant-projet de loi qui organise le fonctionnement de la Cour des comptes. Par ailleurs, le conseil a examiné trois (03) projets de décrets et écouté quatre (04) communications.

La cheffe de gouvernement, Mme Victoire Tomegah-Dogbe, a le premier, adressé au nom de son gouvernement, les vœux au président de la République tout en mettant en exergue son leadership qui « a permis à notre pays de préserver ses acquis face à la crise sanitaire. Elle a solennellement réitéré l'engagement du Gouvernement à ne ménager aucun effort dans la réalisation de la feuille de route du quinquennat »

Le président de la République a quant à lui orienté ses vœux sur trois valeurs, qui selon lui doivent guider l'action des membres du Gouvernement à savoir : « la foi ; le travail et la détermination ». Pour le Chef de l'Etat, « Seul le respect de ces valeurs permettra d'atteindre l'essentiel, notamment, la satisfaction des besoins primaires des populations tels que l'eau ; l'électricité ; l'éducation ; la santé ; les pistes rurales.

Concernant la Cour des comptes, le conseil a examiné



Le Chef l'Etat lors du Conseil des ministres

l'avant-projet de loi qui détermine les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution en élargissant ses prérogatives.

« Tirant les conséquences de la réforme constitutionnelle et de la modernisation récente du cadre de gestion des finances publi-

ques, ce texte prévoit une extension des attributions de la Cour en y ajoutant l'émission d'avis sur les rapports annuels de performance, le contrôle des visas des contrôleurs financiers et le contrôle de la gestion des responsables de programme dans le cadre du budget pro-

gramme », peut-on lire dans le communiqué.

Le communiqué indique par ailleurs, que la loi « prévoit également la compétence juridictionnelle de la Cour et des Cours régionales des comptes en matière de discipline budgétaire et financière et un dispositif de limitation des mandats pour les magistrats de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes »

Vraisemblablement, le gouvernement renforce son arsenal de contrôle dans la gestion des ressources de l'Etat. Vivement que cette loi soit adoptée et les mécanismes qu'elle prévoit soient appliqués pour davantage assainir les finances publiques.

ADK

Décryptage de l'appel à la cohésion nationale du message de vœux du président Faure L'opposition togolaise, aura-t-elle le courage de franchir le pas ?

Le 31 décembre dernier, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé s'est adressé au peuple togolais à qui il a formulé ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle 2021. Dressant le bilan de l'année écoulée, il a exprimé ses gratitude au peuple togolais pour sa confiance renouvelée lors du scrutin du 22 février et fait part de sa détermination à œuvrer en vue de l'édification d'une nation moderne avec une croissance économique inclusive. Pour ce qui est de la riposte à la pandémie à coronavirus, Faure Gnassingbé a salué la détermination du personnel soignant, la mobilisation de la communauté internationale et rendu un vibrant hommage aux structures impliquées dans la riposte. Il a appelé la population au respect scrupuleux des mesures barrières édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Il a profité de l'occasion pour décliner les défis à relever en 2021. Le clou du message du Chef de l'Etat, c'est son appel à une cohésion nationale pour un développement accru du pays.

D'entrée de jeu, le Chef de l'Etat a témoigné sa solidarité aux familles éprouvées par la pandémie et aux compatriotes, « illustres, ou anonymes qui ont achevé durant cette année la course terrestre, mais qui demeurent présents dans notre mémoire collective et dans nos cœurs ».

Dressant le bilan de l'année écoulée il a indiqué que l'année 2020 a été essentiellement marquée, au plan politique et sanitaire par deux événements à savoir, et les élections présidentielles du 22 février 2020 et la pandémie du Covid-19.

Parlant du scrutin présidentiel, il a rendu grâce à la Providence divine de ce qu'il ait pu être tenu juste avant la survenue de la pandémie au Togo. Sur la question, après avoir exprimé ses gratitude au peuple togolais pour la confiance à lui re-

novelée, Faure Gnassingbé a touché du doigt un problème de dialectique formelle et d'objectivité fondamentale. L'œuvre de développement national, a-t-il affirmé, est nécessairement commune et c'est ensemble que nous devons l'aborder, car elle est beaucoup plus importante que toutes nos divergences d'approche ou d'opinion. « Cette assertion s'impose aujourd'hui à nous avec d'autant plus d'acuité que la pandémie actuelle accentue les besoins, ébranle les certitudes et menace les équilibres », a-t-il souligné.

Pour le président Faure, si le Togo a pu tenir le coup en limitant sa propagation et en atténuant les effets de la crise sur la vie économique et sociale, c'est grâce à l'engagement et au sens de responsabilité de tous. Aussi, s'est-il félicité du courage et de la mobilisation



Faure Gnassingbé, PR

exemplaire dont le personnel de santé qui s'est retrouvé au front, fait preuve. « Je voudrais donc l'exhorter (ce personnel nldr), pour les mois à venir, à poursuivre avec le même engagement sa mission au chevet des patients pour protéger des vies », a-t-il précisé.

Dans la foulée il annonce : « J'ai instruit le gouvernement pour que les dispositifs soient prises afin que notre pays, qui a déjà adhéré à l'initiative COVAX, bénéficie dès que possible, des premières doses de vaccins qui seront destinées prioritairement aux personnes présentant des facteurs de comorbidité et au personnel soignant ».

Tirant des leçons de la crise sanitaire due au coronavirus, le Chef de l'Etat table sur un renforcement du système sanitaire, un engagement à faire du secteur éducatif un principal levier de réduction des inégalités et

une volonté à promouvoir davantage la digitalisation, qui s'est trouvée au cœur des solutions les plus efficaces. Il sera aussi question de promouvoir la paix gage d'un développement durable.

Sur le plan économique il a promis qu'un accent particulier sera mis sur la transformation structurelle de l'économie du pays et continuer à promouvoir sa capacité à générer une croissance durable.

Il n'a pas passé sous silence, les secteurs de l'éducation et de la digitalisation qu'il a promis de redynamiser.

« Dans le secteur de l'éducation – principal levier de réduction des inégalités – nous ferons encore preuve de capacité d'adaptation et d'innovation, et mobiliserons les ressources nécessaires pour former la relève et accroître, pour la jeunesse, les chances d'accéder à un emploi décent.

La digitalisation s'est trouvée au cœur des solu-

tions les plus efficaces mises en œuvre récemment.

Elle devra alors être généralisée à tous les secteurs et nous ferons appel au numérique et à ses applications technologiques pour relever le défi de l'inclusion et de la protection sociale, en particulier avec le programme d'identification biométrique de tous les résidents, et l'instauration d'un registre social unique »

Pour y parvenir, le Chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, invite tous les citoyens y compris lui-même, à assurer l'histoire commune du pays dans les différences afin d'en faire une source d'enrichissement mutuel.

Pour terminer Faure Gnassingbé pointe du doigt, la cohésion nationale comme la voie royale devant engager le Togo sur les rails du développement.

« Retrouvons-nous autour de l'essentiel, assumons notre histoire et reconnaissons nos différences comme autant de sources d'enrichissement mutuel. Nous nous donnerons ainsi les moyens d'aborder les mois et années qui viennent avec sérénité et confiance. Nous pouvons légitimement être fiers de nos atouts et en faire des avantages comparatifs, pour hisser notre pays à la hauteur de nos ambitions de développement, en dépit de l'impact de la pandémie actuelle. Je reste pour ma part convaincu que nous sor-

Suite à la page 6

Dossier Carlos Kétohou et vol de cuillères en or Une indulgence s'impose

L'arrestation du confrère Carlos Kétohou, dans les conditions que l'on sait, sa détention à la gendarmerie anti-gang puis au SCRIC et sa comparution devant le procureur de la république, pour un article jugé à polémique, continuent de cristalliser les débats. L'implication de la HAAC dans le dossier, tant saluée dans l'opinion, n'a finalement pas satisfait les attentes de dénouement de cette affaire.

L'institution de régulation des médias ayant demandé, au tribunal de retirer le récépissé de son journal, après audition du journaliste, sonne la fermeture de cet organe. Sans prétendre à une apologie des entraves à l'éthique et la déontologie de la profession, nous appelons à une indulgence de la HAAC en vue d'offrir une chance au confrère de préserver d'une façon ou d'une autre son outil de travail et contribuer par là même à la promotion de la liberté d'expression au Togo.

Après avoir délibéré, la HAAC décide : la « Saisine du Président du tribunal de Première Instance de

Lomé aux fins du retrait du récépissé de déclaration de parution de l'hebdomadaire L'Indépendance Express ».

Le communiqué de l'institution indique à cet effet que : « Considérant qu'au cours de l'audition, le Directeur de Publication de l'Hebdomadaire L'Indépendance Express n'a pas pu apporter aucune preuve des affirmations contenues dans cet article notamment, la date et le lieu précis de déroulement des faits évoqués ; Considérant qu'en publiant cet article, dont la véracité n'est pas établie et qui comporte des affirmations gratuites et diffamatoires portant gravement atteinte à l'honneur, à la dignité et à la considération des membres du gou-



Carlos Kétohou

vernement de même qu'aux fonctions dont ils assurent la charge ; Considérant que l'hebdomadaire L'Indépendance Express n'a pas respecté les règles professionnelles, ce faisant, il a violé l'article premier du Code de déontologie des journalistes du Togo et tombe sous le coup des articles 159 et 160 du Code de la presse et de la communication et de l'article 63 de la loi organique relative à la HAAC »

« En attendant la décision du Tribunal, l'hebdoma-

naire L'Indépendance Express cesse de paraître sous toutes ses formes (papier et en ligne), à compter du lundi 4 janvier 2021 », poursuit, par ailleurs le communiqué.

Telle est la décision ayant sanctionné, l'audition du confrère Carlos Kétohou, Directeur de publication du journal L'Indépendance Express, par la HAAC, en sa séance plénière extraordinaire du lundi 4 janvier 2021. L'instance de régulation reproche à notre confrère, la violation de l'article 1er du

Code de déontologie des journalistes. C'était suite à un article publié dans son journal le 29 décembre 2020 et titré : « Scoop de fin d'année : femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées ».

Dans le même dossier, le confrère KÉTOHOU avait été arrêté le 29 décembre 2020. Il a recouvré la liberté le 2 janvier dernier après un passage devant le Procureur de la République.

Loin de nous prononcer sur le fond, nous demandons un règlement amiable de ce dossier. Pour cela une intervention de la HAAC au niveau de la justice est attendue en vue du retrait pur et simple de sa requête. Un mauvais arrangement dit-on, vaut mieux qu'un meilleur procès.

La Rédaction

Le budget 2021 donne priorité aux secteurs sociaux et à l'agriculture

En cohérence avec ses ambitions de faire du Togo un pays émergent à l'horizon 2030, le Togo consacre un budget conséquent à la protection sociale et au secteur agricole. Malgré la crise sanitaire qui a quelque peu freiné la marche vers le développement, le gouvernement maintient le cap de la feuille de route 2020-2025.

Le projet de budget consacre aux secteurs sociaux, la protection sociale incluse, 445,1 milliards de francs CFA, soit une hausse de 10,8% par rapport au budget 2020 qui leur a réservé 401,7 milliards. Précisément, la part relative des secteurs sociaux est de 53,7% des crédits budgétaires, contre 52,9% en 2020. S'agissant de l'agriculture et de l'agro-industrie, 65,7 milliards leur sont dédiés. Ces montants faciliteront la mise en œuvre des ambitions du premier axe de la feuille de route quinquennale qui vise à renforcer l'inclusion, l'harmonie et la protection sociales, en rapprochant les centres de santé des populations et leur accès aux soins de qualité et à faible coût.

Plan d'actions

Pour atteindre les résultats escomptés, les pouvoirs publics créeront davantage des conditions propices

pour développer le secteur agricole. Ils aménageront des terres, fourniront des intrants améliorés, encourageront la consommation locale et les investissements privés, intensifieront la recherche sans oublier le développement des chaînes de valeurs agricoles et l'émergence d'agro-entrepreneurs, faciliteront l'accès aux marchés et le désenclavement des zones de production. Justement, dans le nouveau budget, une enveloppe de 09 milliards est consacrée à la construction ainsi qu'à l'aménagement des pistes rurales.

Le secteur agricole et les agriculteurs prioritaires

De 26 milliards en 2010, les ressources allouées au secteur sont passées à 51 milliards en 2019. Mis en route en 2018, le Mifa a alloué 14 milliards à 144 000 acteurs agricoles, dont 125 000 producteurs. En 02 ans, Il a créé



163 000 emplois. De son côté, le Paeij-SP subventionne a créé 125 000 emplois avec une hausse des productions d'exportations au niveau du coton, café, cacao, anacarde et soja. En 2017, le Togo a exporté 88,5 milliards de francs CFA de produits agricoles, soit une hausse de 30% par rapport à 2016 où les exportations ont rapporté 68,1 milliards.

Ces interventions ont fait passer le PIB agricole de 644,26 milliards en 2010 à 1357,4 milliards en 2019 et le revenu par producteur de 217 149 francs en 2010 (1,19 dollar par jour) à 336 300 francs en 2019 (1,84 dollar par jour). Quant à la sécuritaire alimentaire, le

pays dégage un excédent avec un taux qui est passé de 90% en 2008 à 137% en 2019.

Prochains défis

La politique de mise en place des agropoles (10 au total) sera poursuivie pour créer de la richesse, créer des emplois et résorber la

pauvreté. Le pays concentrera la production sur des cultures à haute valeur ajoutée. Dans la filière du coton, l'ambition est d'atteindre au moins 200 000 tonnes d'ici 2022 et 100 000 tonnes pour le sésame. Un regard attentif sera porté sur la transformation, le conditionnement, le traitement sur le marché pour générer des revenus pour les petits producteurs. Le Togo s'appuiera sur ses atouts naturels comme le port autonome de Lomé et concentrera les investissements sur la construction et/ou réhabilitation des infrastructures. Il mettra à disposition du secteur des infrastructures adéquates et modernes, etc.

ADK

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

chaque jeudi dans les kiosques

Le gouvernement recadre les frais de mission des agents de l'administration publique

Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Chef du Gouvernement a signé le 31 décembre 2020, le décret N°2020-007/PMRT modifiant l'article 3 du décret N° 2011-117/PMRT du 12 août 2011 fixant les indemnités à allouer aux agents de l'État lors des missions effectuées sur le territoire national. Ce décret fixe la prise en charge journalière des « Déplacements avec Nuitée » et des « Déplacements sans Nuitée » des agents de l'administration publique sans distinction de statut.



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Le gouvernement identifie cinq (5) catégories en fonction du poste occupé ; allant des présidents des institutions de la république et les ministres au chauffeur en passant par les élus, les préfets, etc.

La prise en charge des agents de l'administration en mission sur le territoire national, sauf Lomé et Kara (dont les prises en charge sont majorées de 20% pour chaque catégorie), est désormais fixée comme suit :

En ce qui concerne la catégorie 1, qui regroupe des personnalités comme les Présidents et vice-présidents des institutions de la République, les Ministres, le Président de l'Université et autres personnalités comme les Généraux de l'armée, les Ambassadeurs ou chef de mission diplomatique, les chef région, la prise en charge est fixée à 55.000 FCFA et 35.000 FCFA, respectivement pour le déplacement avec nuitée et le déplacement sans nuitée.

La catégorie 2 qui prend en compte Députés, Directeurs de cabinet, Secrétaires généraux, Membres de la HAAC, Membres de la CNDH, Président de la Cour, Doyens de facultés, Corps enseignants universitaires pour ne citer que ceux-là, reçoivent dorénavant 40.000 FCFA et 25.000 FCFA, en fonction du déplacement effectué.

GROUPE	DEPLACEMENT AVEC NUITEE	DEPLACEMENT SANS NUITEE
I	55 000	35 000
II	40 000	25 000
III	35 000	20 000
IV	30 000	17 500
V	25 000	15 000

Ces indemnités de déplacement, sont de 35.000 FCFA et 20.000 FCFA pour les acteurs de la catégorie 3, que sont les Préfets, les Chefs des services régionaux, les Adjointes aux maires, les Conseillers, les Officiers de police et les Anciens Ambassadeurs.

Ces indemnités de déplacement, sont de 35.000 FCFA et 20.000 FCFA pour les acteurs de la catégorie 3, que sont les Préfets, les Chefs des services régionaux, les Adjointes aux maires, les Conseillers, les Officiers de police et les Anciens Ambassadeurs.

S'agissant de la catégorie 4, la prise en charge est de 30.000 FCFA et 17.000 FCFA. Les personnes concernées sont les Chefs de section, les Cadres de catégories B, C, D, les Attachés financiers, Sous-officiers et les Officiers de police adjoint.

La catégorie 5 qui regroupe les autres Agents de l'administration, les Hommes de troupe 2^{ème} classe et les Chauffeurs seront pris en charge à 25.000 pour le déplacement avec nuitée et à 15.000 pour le déplacement sans nuitée.

Ce décret fait déjà débat au sein de l'administration publique. Les taux de prise en charge proposés par le gouvernement semblent ne pas satisfaire la majorité des concernés. Selon un administrateur civil, ces taux sont faibles au regard de la cherté de la vie. « Les missions sont effectuées dans le but de réaliser des services de qualité. Raison pour laquelle les meilleures conditions s'imposent »

Du côté du gouvernement, l'impact de la Covid-19 et l'incertitude du lendemain imposent une démarche prudente pour optimiser sur la gestion des ressources, nous a expliqué un autre cadre de l'administration.

En effet, c'est suite à un rapport présenté par le ministre Sani Yaya, Ministre de l'Économie et des finances, que le gouvernement recadre les frais de mission pour lutter contre le gaspillage des ressources.

D. Legrand

Nathalie BITHO aux commandes de la Délégation spéciale consulaire

Le gouvernement tranche dans la crise liée aux difficultés dans l'organisation du processus électoral doublées de vacance de la présente assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo. "L'Assemblée Consulaire de la CCIT présidée par Germain Meba est remplacée par une délégation spéciale chargée d'une part, de la gestion des affaires courantes et d'autre part de l'organisation du processus électoral. Le conseil des ministres a recommandé que cette équipe propose une refonte des textes organiques de la CCIT en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière". C'est ce qu'indique le communiqué du Conseil des Ministres rendu public le 15 décembre 2020. Comme pour joindre l'acte à la parole, Mme Nathalie Manzinèwè Bitho est nommée pour présider la Délégation Spéciale Consulaire selon l'arrêté ministériel N°002/MCICL/SG du 5 janvier 2021.

Mme Nathalie BITHO a pris fonction hier mercredi 6 janvier 2021 à la suite d'une cérémonie de passation de charges avec le président sortant, Germain Essohouna MEBA.

La nouvelle présidente de la Délégation spéciale consulaire

sera aidée dans ses fonctions par Clément Mawuli Ahialeu et Samuel Tiboliéb Sanwogou, respectivement premier et deuxième vice-président.

L'équipe à Nathalie BITHO dispose d'un délai de trois (3) mois, renouvelable une fois. Sa

principale mission consiste à "proposer une refonte des textes organiques de la CCIT en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière" et ainsi favoriser l'organisation de nouvelles élections. Elle a également pour charge la

CIVISME

Vers une orientation administrative sur le Climat des affaires, le Droit foncier, le Droit rural, le Propriétaire d'immeubles, l'Expropriation et l'Indemnisation



Qu'est-ce qu'une expropriation ?

L'expropriation est une procédure qui permet de contraindre une personne privée ou même publique, en ce qui concerne son domaine privé à céder à une personne publique ou privée la propriété d'un immeuble ou à renoncer à son droit réel immobilier, et cela en raison des exigences de l'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité. L'expropriation peut intervenir suite à un litige foncier aussi.

Aujourd'hui, nous allons parler du COMEX-Togo sis au CASEF, 4^e étage bureau 487.

Il existe depuis 2019 au Togo un cadre juridique pour la gestion des expropriations, ordonnées par l'Etat lors de la réalisation de certains projets d'utilité publique notamment pour la construction des routes.

Il s'agit de la Commission d'expropriation (COMEX). Cette entité est chargée de gérer de façon plus efficace et souple le processus d'indemnisation et de compensation des personnes victimes d'expropriation. Notons qu'avant la création du COMEX, un comité interministériel d'indemnisation existait afin de gérer de manière participative et systématique les personnes affectées.

M. AYITOU Michel, juriste



gestion des affaires courantes et urgentes, etc.

MCIDSPPCL du 2 septembre 2020.

Il faut signaler que le processus électoral consulaire a été suspendu par arrêté n°043/

La Rédaction

L'OTR révèle les innovations de la Loi de finances 2021

Adopté il y a seulement quelques semaines, le nouveau budget de l'Etat dit « Budget Programme », est entré en exécution ce janvier 2021. L'Office Togolais des Recettes (OTR) a saisi l'occasion pour présenter les différentes innovations contenues dans cette Loi de finances exercice 2021. C'était au cours d'une rencontre qui a eu lieu hier mercredi 6 janvier 2021 à Lomé.

Malgré de fortes incertitudes liées au Covid-19, on note un changement de paradigme dans la gestion des finances publiques orientée vers le budget programme. L'office note plusieurs grands axes à savoir l'élargissement de l'assiette, l'allègement de la charge fiscale, les ajustements techniques et prise en compte de la réglementation régionale.

Les principales innovations se présentent comme suit :

TVA sur les prestations numériques

Si l'ancien texte les intégrait déjà, un accent particulier sera mis sur les transactions électroniques et numériques.

Sanction fiscale applicable aux contribuables qui opèrent au noir

Dorénavant, lorsque le bénéficiaire d'une opération occulte n'est pas identifié, il est institué une solidarité entre les parties en cause, dans le paiement de l'impôt, assortie d'une amende fiscale équivalente à 50% du montant de la transaction.

Échange de renseignements à des fins fiscales avec l'administration

L'obligation faite aux notaires de déclarer des informations sur les bénéficiaires effectifs des entités pour lesquels ils prestent, est désormais étendue aux greffiers, huissiers,



Philippe Kokou Tchodie,
Commissaire Général de l'OTR

commissionnaires en douane agréés et aux autorités administratives. Par ailleurs, le délai de requête est ramené à 07 jours dès la réception de la demande par le contribuable.

Réduction du plancher de la TPU

En vue d'alléger la charge fis-

cale des jeunes entrepreneurs, le plancher de la Taxe professionnelle unique du régime déclaratif est réduit de 300 000 à 20 000 FCFA.

Le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur est réduit de moitié. Ce dernier était jugé trop élevé vis-à-vis des redevables. La réduction doit permettre non seulement de renforcer l'adhésion autour de cette taxe, mais aussi de promouvoir davantage le civisme fiscal.

Les transmissions de propriétés (immatriculations d'immeubles, mutations, transfert de propriété, double

vente, morcellement, etc...) sont également revues.

Exonération des droits relatifs à la main levée et à la radiation hypothécaire

Ceci, afin d'encourager les entreprises devant effectuer des emprunts bancaires et améliorer le climat des affaires.

Des ajustements techniques concernent, la déclaration provisoire des sociétés, la modalité de recouvrement de la patente (qui sera désormais calculée sur le chiffre d'affaires de l'année d'imposition au lieu de l'année n+1 comme cela se faisait), l'avis de mise en recouvrement.

Enfin, des modifications sont prévues sur le Plan comptable bancaire révisé (PCB-R) pour harmoniser la législation togolaise par rapport aux innovations de l'Uemoa.

En rappel, le budget 2021, à forte teneur sociale, s'équilibre à 1521,6 milliards FCFA, tandis que les recettes budgétaires s'établissent à 839,6 milliards et que les dépenses se chiffrent à 1120,4 milliards FCFA.

Source :
Republiquetogolaise.com

Mesures du gouvernement pour lutte contre la Covid-19 pendant les fêtes

La CNDH satisfait du déroulement du couvre-feu

Dans un communiqué rendu public le 4 janvier 2021, la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) saluait le bon déroulement du couvre-feu pendant la période des fêtes de fin d'année. En effet, un couvre-feu et d'autres mesures avaient été prises par le gouvernement pendant les fêtes de fin d'année afin de limiter les risques de contamination au coronavirus dans le pays. La CNDH qui avait assuré le monitoring de l'application de ces mesures note que dans l'ensemble, on n'a pas noté de bavures policières.



Communiqué de la CNDH

En vue de limiter les risques de propagation de la pandémie au nouveau coronavirus, la COVID-19 au cours de la période des fêtes de fin d'année, le gouvernement, dans un communiqué en date du 18 décembre 2020, a pris plusieurs mesures dont l'interdiction de consommation sur place dans les bars, l'inter-

diction de rassemblement de plus de 15 personnes, l'interdiction des événements culturels et commerciaux (spectacles, campagnes publicitaires, etc.) et des célébrations (mariage, baptême, etc.) du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021 sur toute l'étendue du territoire national et le couvre-feu dans la zone du Grand Lomé du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021, de 22 heures à

05 heures, les 24, 25 et 31 décembre 2020 et le 1er janvier 2021 de 23 heures à 05 heures, et pour le reste du territoire national, les 24, 25 et 31 décembre 2020 et le 1er janvier 2021 de 23 heures à 05 heures.

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) se réjouit du respect des droits de l'homme pendant la période de couvre-feu sur l'ensemble du territoire national. Elle remercie le gouvernement pour son initiative et pour ses efforts visant à garantir à toute la population le droit à la santé en cette période de crise sanitaire.

La Commission félicite les agents de la Force spéciale mixte anti-pandémie COVID-19 (FOSAP) pour le professionnalisme avec lequel ils ont accompli leur mission sur le terrain et les exhorte à maintenir le cap de ce professionnalisme pendant le reste de la période d'état d'urgence sanitaire.

Tout en remerciant la population pour le sens du civisme observé, la CNDH rappelle à tous que le respect scrupuleux des mesures barrières et des autres mesures de riposte constitue le seul gage de protection du droit à la santé de chacun et de tous.

Le président
Nakpa Polo

Décryptage de l'appel à la cohésion nationale du message de vœux du président Faure

L'opposition togolaise, aura-t-elle le courage de franchir le pas ?

Suite de la page 3

tions de cette situation pour relancer notre économie grâce au dynamisme de notre jeunesse, des femmes et de notre secteur privé.

Puisse notre attachement à la cohésion nationale demeurer le fil conducteur qui nous permette de poursuivre résolument notre marche vers la prospérité partagée en 2021 ».

Cette approche du chef de l'Etat vaut tout son pesant d'or si on considère le recul que décrit notre pays du fait de la crise politique née surtout du dernier scrutin présidentiel que maintiennent artificiellement certains nostalgiques du passé. Quoique la page de ce contentieux électoral soit déjà tournée et appartienne désormais au passé. Il ne demande à personne de renier sa conviction politique. Son souci majeur, c'est de voir tous les togolais de toutes les obédiences politiques, se projeter dans l'avenir et s'atteler à l'œuvre de l'édification nationale en

vue de sortir le pays de l'ornière où l'ont foutu des décennies d'adversités et de confrontations stériles qui font du Togo une curiosité sinon la risée de la sous-région.

En invitant les Togolais à se retrouver autour de l'essentiel, à assumer leur histoire, à reconnaître leurs différences comme autant de sources d'enrichissement mutuel, Faure Gnassingbé exprime tout son engagement à composer avec tous les togolais pour les besoins de la cause nationale. C'est surtout une main tendue en direction d'une opposition qui ne cesse de croire, dur comme fer que le développement du Togo ne peut surgir que du cadavre en décomposition du parti et des hommes au pouvoir. Puissent les opposants togolais se donner le courage de faire le pas et offrir ainsi les chances d'une renaissance à leur pays !

D. Legrand

Le milliardaire Jack Ma, fondateur d'Alibaba a disparu depuis octobre 2020

En novembre 2019, le milliardaire chinois a séjourné au Togo sur invitation des autorités togolaises afin de partager son expérience en matière d'entrepreneuriat avec les jeunes entrepreneurs au Togo. Au début de la pandémie de la Covid-19, il a volé au secours de certains Etats africains en leur fournissant d'importants matériels pour la lutte. Entre temps, l'homme d'affaires milliardaire Jack Ma avait critiqué le modèle économique du gouvernement chinois. Critiquer le régime chinois est un crime de lèse-majesté. Depuis (octobre 2020) l'homme a disparu depuis et est sans nouvelle.

Jack Ma n'a plus été vu en public depuis le 24 octobre. Ce jour-là, le milliardaire chinois fondateur de la plateforme de commerce Alibaba avait critiqué les régulateurs financiers de son pays, appelant à des réformes, lors d'une conférence à Shanghai, rapporte Reuters.

La riposte des autorités chinoises avait été presque immédiate. L'homme d'affaires de 56 ans avait été convoqué et il

avait subi une série de revers économiques. L'entrée en bourse d'Ant Group, filiale financière d'Alibaba, avait été suspendue au dernier moment en novembre par le pouvoir chinois. Accusée de « concurrence déloyale », elle doit également réformer ses activités pour se recentrer sur son activité d'origine de paiement en ligne. Une enquête avait par ailleurs été ouverte fin décembre contre



Alibaba pour « suspicion de pratiques monopolistiques ».

La phrase prophétique de Jack Ma

L'absence de Jack Ma a été remarquée lors de la finale d'une émission dans laquelle il était juré, « Africa's Business

Heroes », relate vendredi le « Financial Times ». Celle-ci serait due à un « conflit d'emploi du temps », a fait valoir lundi auprès de Reuters une porte-parole d'Alibaba.

Ce n'est pas la première fois que des puissants hommes d'affaires chinois sont contraints

au silence, comme l'expliquait « Le Monde » qui a dressé une liste d'entrepreneurs arrêtés ces derniers mois après avoir formulé des critiques envers le pouvoir chinois. « Je crois que parmi les hommes les plus riches de Chine, peu d'entre eux connaissent une bonne fin », avait déclaré Jack Ma en 2016, selon « Forbes ». Lui figure dans ce groupe des plus grosses fortunes de Chine, même s'il a perdu la première place du classement en septembre dernier au profit de Zhong Shanshan, à la tête d'une entreprise de boissons populaires, d'après Bloomberg.

Source : Paris Match

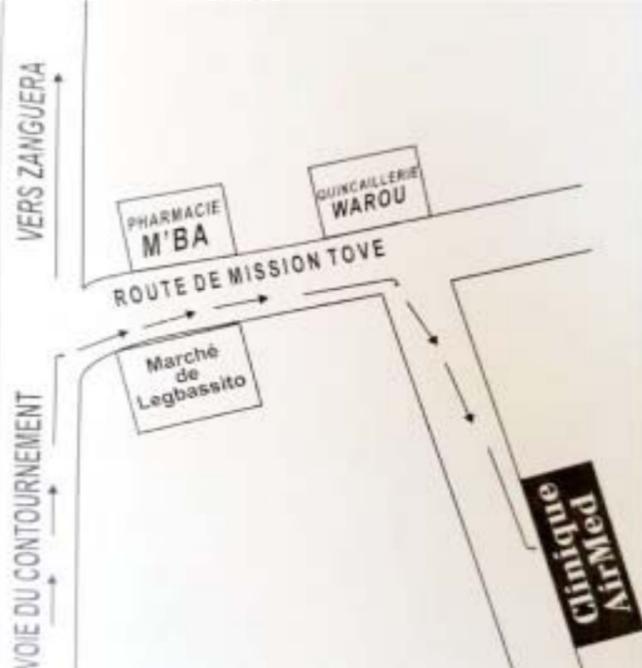
La clinique AirMed, ouvre ses portes à la population de Légbassito

« La santé est le trésor le plus précieux et le plus facile à perdre », disait Edmé François Pierre. Pour prendre soin de ce trésor dans la localité de Légbassito, le Docteur ALFA Jeanne a pensé à la construction d'un Centre sanitaire de proximité, dénommé « Clinique AirMed ».

Ce joyau a été inauguré le 26 décembre 2020 à Légbassito à Lomé en présence du Père Georges KAMALE de la Paroisse Marie Théotokos d'Agoè ainsi que des invités dans le respect des mesures barrières.

La Clinique AirMed est un centre hospitalier spécialisé dans le traitement de Cœur et vaisseaux-ECG-Ecographie, Chirurgie, Médecine générale-gynécologie, Pédiatrie-laboratoire et autres.

Après la prière du père Georges KAMALE qui a imploré la bénédiction de Dieu sur l'ouvrage, le représentant de la famille, M. Apollinaire MFWENFMESSE a procédé



à la coupure du ruban symbolique donnant lieu à la visite du Centre.

L'ouvrage est composé de 7 salles munies de toilettes. Il s'agit d'un centre de proximité qui permet aux populations de Légbassito d'éviter de longs trajets pour se rendre au centre-ville de Lomé avant d'avoir des soins de santé. La clinique « AirMed » est située à Légbassito, 2è Von à droite après la pharmacie M'BA, en venant du marché de Légbassito. Voir graphique ci-dessous.

Source : La Dépêche

ANNONCES & REMERCIEMENTS

La ministre des Armées
 Monseigneur Jacques Danka LONGA, Evêque du diocèse de Kara
 Le préfet de la Kozah
 Général KANDANGA Abalo Félix, Officier général des FAT, sa famille à Lomé et à Tchitchao
 Le chef canton de Tchitchao
 Le chef du village de Hazé
 L'amicale des anciens combattants du Togo
 L'amicale des anciens combattants de Kara
 L'amicale des ressortissants de Tchitchao à Kara
 Les familles BELEI et FAWIE de Tchitchao Kouloundé
 Madame BELEI Atafeinam Berthe épouse KADANGA, Economiste-gestionnaire
 Veuve BELEI Bawimondom Julienne épouse ALIZIOU, Commerçante et ses enfants à Lomé,
 Etc,

Les familles parentes, alliées et amies, profondément touchées par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du rappel à Dieu de leur très cher et regretté



Capitaine BELEI Makpao Piwiniphè Paulin
Officier des FAT à la retraite
Endormi dans le Seigneur le mardi 29 décembre 2020
dans sa 83^e année

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront suivant le programme ci-après

Judi 7 janvier 2021

18H : Veillée de prières et de chants en la paroisse cathédrale saints Pierre et Paul de Kara

Vendredi 8 janvier 2021

5H : Exposition du corps à Tchitchao Kouloundé

6H30 : Exposition du corps à Kara

8H30 : Messe d'enterrement en la paroisse cathédrale saints Pierre et Paul de Kara suivie de l'enterrement au cimetière catholique de Tchitchao Kouloundé

Dimanche 10 janvier 2021

Messe d'action de grâce en la paroisse cathédrale saints Pierre et Paul de Kara

Maison mortuaire : Maison BELEI sise au quartier Chaminade, en face de l'Ecole Primaire Publique Chaminade (Karoza)



Spécial promo fin d'année 5.000^F

LE DÉCODEUR + 1 MOIS D'ABONNEMENT
POUR TOUTES LES CHAÎNES



Du 20 décembre au 20 janvier 2021

#NOW
YOU ARE
WATCHING

(+228) 99 24 66 69
92 23 62 62 / 70 47 53 53